



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 8675

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur l'allaitement maternel. En France, un nourrisson sur deux est allaité au sortir de la maternité. Une proportion guère satisfaisante si l'on se réfère aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'allaitement au sein doit se poursuivre jusqu'à l'âge de deux ans, voire plus longtemps si les qualités du lait de la maman le permettent, car au-delà de la relation affective évidemment irremplaçable qu'il établit entre la mère et son petit, le lait maternel est le plus parfaitement adapté aux besoins du nourrisson. Il est le seul à donner à l'enfant tous les nutriments, les anticorps, les hormones, les facteurs immunitaires et autres antioxydants dont il a besoin. Il stimule le système immunitaire et il est amplement prouvé qu'il réduit l'incidence des infections, de la sphère ORL ou du système respiratoire. Selon le ministère de la santé en 2003, 56 % seulement des nourrissons bénéficieraient d'un allaitement au sein exclusif au sortir de la maternité. Cette pratique se développe dans notre pays puisqu'ils n'étaient que 45 % en 1998, mais c'est encore insuffisant. Autre mauvais point pour l'Hexagone, la durée de l'allaitement maternel y est particulièrement courte. Seulement 42 % des enfants continuent d'en bénéficier après huit semaines. C'est très largement inférieur à ce qui se passe en Norvège, où l'allaitement au sein concerne encore 86 % des nourrissons de trois mois. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître si elle envisage de lancer une large campagne d'information et de sensibilisation sur le lait maternel.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8675

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6671

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)